La journée mondiale des sourds, c'est samedi !

Au programme, sensibilisation sur le monde de la surdité, mise en lumière des difficultés rencontrées
au quotidien
par les personnes sourdes et
les personnes
malentendantes
,
et
information
s
sur des
solutions pos
sibles et adaptations réussies
.
Cette visibilité permet ainsi d'exprimer
la
volonté d'intégration
des sourds et
des
malentendants
dans la vie sociale
,
et de revendiquer leur droit d'égalité avec tout autre citoyen.

Un sujet qui tient à cœur, au 114, et une occasion de rappeler que lorsque l'on a des difficultés à entendre ou à parler, l'accessibilité
aux services d'urgence est
assurée
!

En France, l'accès aux services d'urgence est un droit et un devoir pour tous

En effet, en France, les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler, lorsqu'elles se retrouvent en situation d'urgence, qu'elles soient victimes ou témoin s, peuvent désormais, 24 h/24, 7 j/7, alerter et communiquer par SMS ou par fax via un numéro national unique et gratuit : le 114 .

Dès que les informations relatives au traitement de l'urgence sont recueillies (localisation, contexte, identité de la personne, etc.), le 114 établit le lien direct avec le service d'urgence local concerné qui interviendra, si nécessaire, dans les plus brefs délais.

Depuis sa création, le 114 ne cesse de se perfectionner

Ce service sera accessible en Conversation totale en 2016 : visioconférence, texte en temps réel, voix, etc.
Objectif annoncé : permettre à toute personne en situation d ' urgence et étant dans l ' incapacité d ' entendre ou de parler de pouvoir contacter les services d ' urgences (S AMU , Sapeur-pompier, Police et Gendarmerie) par tout moyen de communication disponible.

À propos du 114

Le 114 est le numéro national d'appel d'urgence unique et gratuit à destination des personnes avec des difficultés à entendre ou à parler (sourds, malentendants , aphasiques et dysphasiques)
. Il
est accessible
24
h/24, 7
j/7 par
SMS ou fax
. Le 114 répond à une commande et un financement national,
permettant
l'accès aux services publics de l'urgence (
SAMU, police, gendarmerie, sapeurs-pompiers
) dans le cadre de la loi
2005 sur le handicap
. Sa mise en place est assurée par le
Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble.